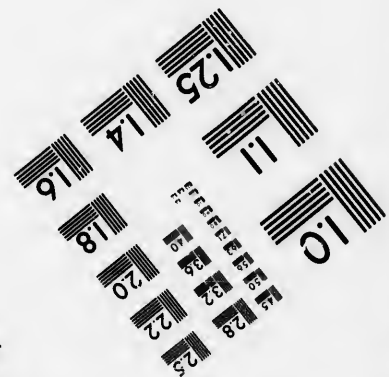
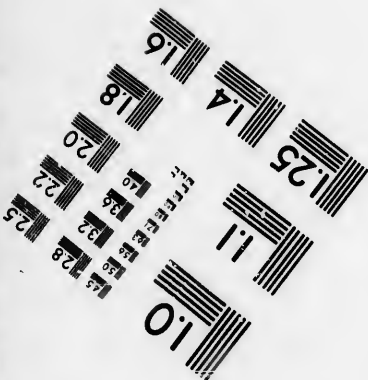
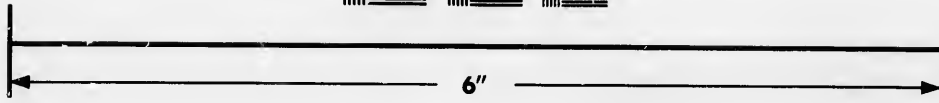
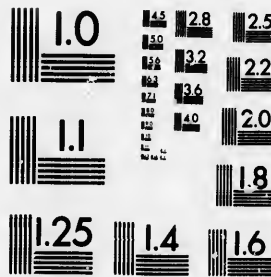


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

01  
10

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:<br>Commentaires supplémentaires:   |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

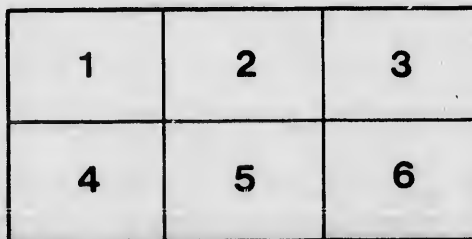
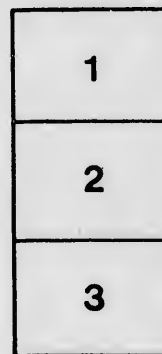
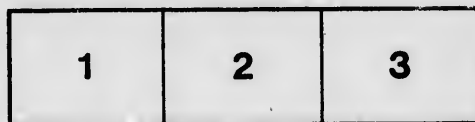
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

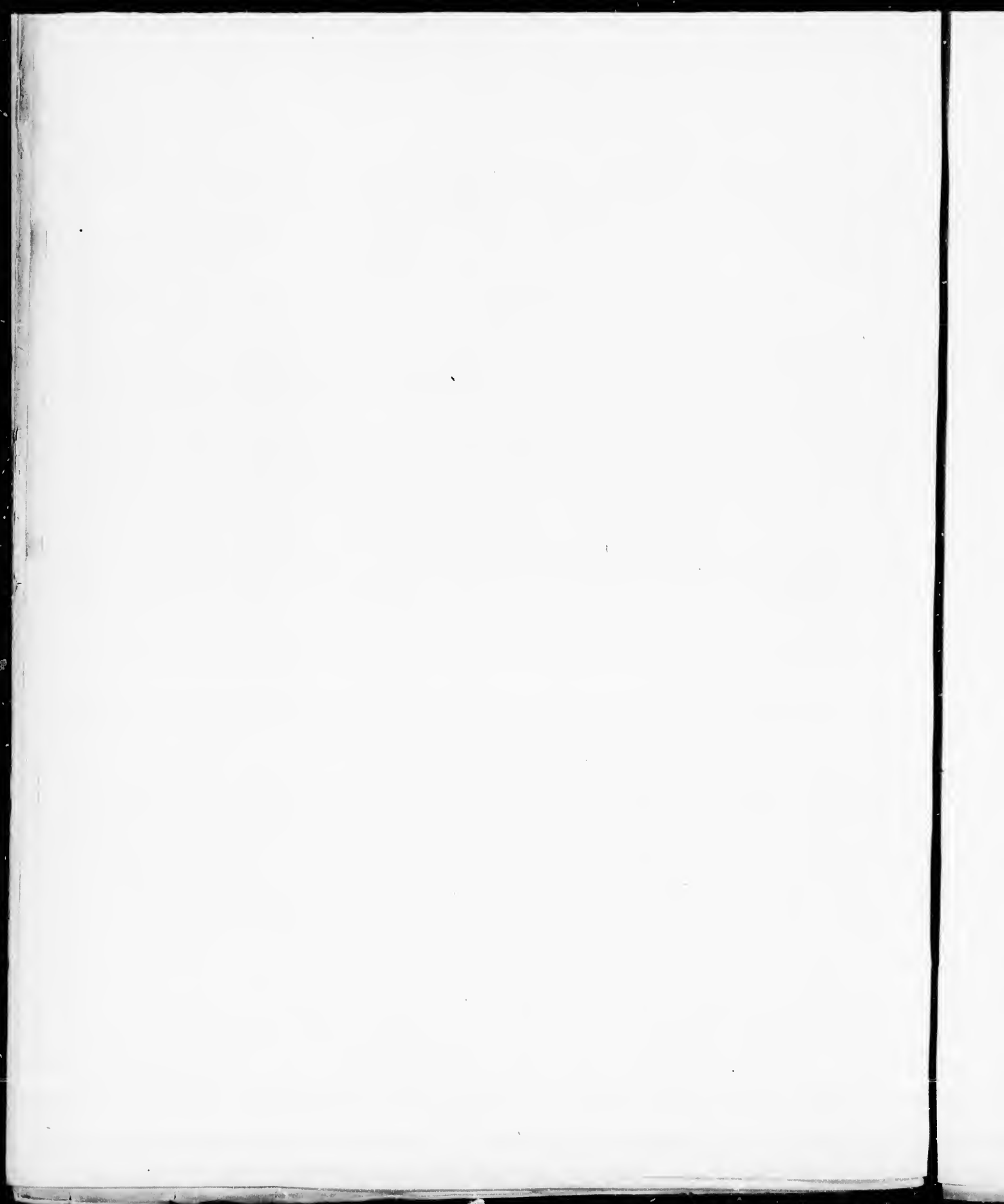
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
odifier  
une  
mege

rrata  
to

pelure,  
n à

32X



(Circulaire au Clergé du diocèse.)

} ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,  
14 Mars 1867.

MESSIEURS,

Vous savez que, pendant les deux années qui viennent de s'écouler, il a été publié dans le pays plusieurs brochures sur la question des classiques. La dernière surtout, imprimée à Ottawa, sous le pseudonyme de George Saint Aimé, avait rempli mon cœur d'amertume, tant elle était injurieuse à l'autorité ecclésiastique et aux maisons de haut enseignement sur lesquelles elle exerce sa vigilance.

Mais ce qui m'affligeait encore davantage, c'était les divergences d'opinion excitées à cette occasion parmi les prêtres du diocèse, et dont l'effet était propre à détruire cette belle union qui faisait de notre Clergé un corps si puissant pour le bien.

Ayant lieu de craindre que les auteurs de ces publications et leurs approbateurs ne fussent peu disposés à s'en rapporter à mon opinion et à céder à mon autorité, j'ai cru devoir consulter l'autorité suprême, celle qui fait taire toutes les opinions particulières ; qui est chargée de constater le véritable sens des traditions catholiques, et devant laquelle chacun doit s'incliner avec respect, sous peine de s'exposer à tomber dans le schisme et l'hérésie. J'ai donc exposé à la S. Congrégation de l'Inquisition et du Saint Office, le triste état où se trouvaient les esprits dans le diocèse, et je lui ai demandé " si l'usage " presque exclusif des auteurs payens, tel qu'il se pratique dans les

“ Institutions de Rome, dans la plupart des Séminaires et des Colléges du monde catholique, et en particulier dans notre Séminaire diocésain, dont j’envoyais en même temps le programme d’études (1), si cet usage, dis-je, n’est que *toléré* par l’Eglise, et si elle ne le souffre qu’à cause de la grande difficulté de le faire disparaître ; si, dans les Conciles de Latran et de Trente, dans l’Encyclique *Inter multiplices*, et autres documents authentiques, l’Eglise a voulu que les écrits des Saints Pères eussent la plus large part dans les études classiques, et si, en particulier, l’on doit entendre la seconde partie de la septième règle de l’Index, en ce sens qu’elle défende aux enfants la lecture des auteurs payens, quels qu’ils soient ; si l’étude des classiques payens, telle que pratiquée dans nos colléges, est de nature à inculquer le paganisme dans l’esprit des jeunes gens, à mettre en danger leur foi et leurs mœurs, à en faire des sceptiques et des incrédules, et si enfin cette étude est bien réellement une des causes de tous les maux qui menacent aujourd’hui la société, comme on a voulu le prétendre, de sorte qu’un des moyens de salut pour la société chrétienne serait de cesser d’enseigner les auteurs payens, au moins dans les basses classes.”(2)

Je suis doublement heureux de la réponse faite à mes questions, par Son Eminence le Cardinal Patrizzi, au nom de la S. Congrégation ; d’abord parceque, répondant à un Evêque qui consulte pour rétablir la paix dans son diocèse, à l’occasion d’une question de doctrine, la décision qu’il donne est officielle et fait autorité (3), et ensuite parceque cette décision est très-claire, très-catégorique, et plus explicite que ne l’ont été les autres documents publiés jusqu’ici par Rome sur la question de l’enseignement. Je me fais un devoir de vous communiquer ce document important que vous lirez sans doute avec intérêt :

*Illustris ac Reverendissime Domine uti frater.*

Ex tuis literis die 23. novembris anno proximo elapso ad me datis Eminentissimi Patres Cardinales una mecum Sacræ Inquisitioni præpositi ægro admodum intellexerunt graves in ista diceesi obortas esse et adhuc commoveri dissensiones inter viros

(1) Ce programme a été publié dans l’Annuaire de l’Université-Laval, pour l’année académique 1863-64, page 55.

(2) Il est bon de remarquer que la S. Congrégation du St. Office, avant de donner sa réponse, a eu sous les yeux la brochure de M. George St. Aimé intitulée “ La Méthode Chrétienne.”

(3) “ La Congrégation du St. Office, ou de la Suprême et Universelle Inquisition, veille à la pureté de la Foi, punit les crimes qui la blessent..... Elle rend des décisions interprétatives sur les choses de la foi ou des mœurs, et répond aux consultations qui lui sont adressées sur ces points, “ après avoir pris l’avis du Souverain Pontife.”

potissimum ecclesiasticos, propterea quia in tradendis humanioribus litteris tum in Seminario diocesano, tum in aliis puerorum juvenum, collegiis vigilantiae atque auctoritati tuae commissis libri ab ethnicis auctoribus conscripti, licet emendati, praefleguntur. Non est profecto, cur qui hujusmodi libros a litterarum studiis amandandos existimant, haec in re vehementer sollicitos anxiosque se praebant. Explorata enim res est et antiqua constantique consuetudine comprobata, adulescentes etiam clericos germanam dicendi scribendique elegantiam et elequentiam sive ex sapientissimis Sanctorum Patrum operibus, sive ex clarissimis ethnicis scriptoribus ab omni labe purgatis absque ullo periculo addiscere optimo jure posse. Id ab Ecclesia non toleratur modo, sed omnino permittitur, et a SSmo Domino Nostro Pio Papa IX. perspicue declaratum fuit in epistola encyclica ad Galliarum Episcopos die 21. martii 1853. missa. Quum igitur antiqui libri ab ethnicis graece aut latine conscripti, qui in seminario et collegiis istis adhibentur, non ii nimirum sint, qui res lasivas seu obscenas tractant, narrant, aut docent, imo ab omni labe sint jam diligentissime expurgati, sicut insigni testimonio tuo ultro fateris, idcirco nihil est quod in usu hujusmodi librorum jure possit reprehendi. Verumtamen illud maxime dolendum est, quod hanc ob causam, disturbata istius cleri concordia, non parum commoti sint animi : quia si semper, nunc certe viri catholici praesertim ecclesiastici non in agitandis fovendisque importunis controversiis, sed in catholica tuenda veritate et in Sanctae Ecclesiae juribus, quae adeo divexatur, propugnandis omnem operam et industriam debent impendere. Quare Te maximopere Sacra haec Congregatio in Domino cohortatur, ut non minori contentione quam pastorali caritate ecclesiasticos istos viros concordissimis animis idipsum dicere omnes et in eodem sensu atque in eadem sententia perfectos esse moneas ; atque officias, ut ab omni quaestionum vanitate abhorrentes, sedulo naviterque Dei et proximorum negotium agent. Non dubitatur, quin pro spectata tua prudentia a procurando hoc salutari officio nunquam desinas ; et interim fausta cuncta ac felicia Tibi precor a Deo.

Romae die 15. februarii 1867.

Amplitudinis Tuae

Addictissimus uti frater,

(Sign.) C. CARD. PATRIZI.

R. P. D. Episcopo Administratori  
Apostolico Diocesis Quebecensis.



Après avoir lu cette lettre remarquable du Préfet de la S. Congrégation, je ne doute pas que tous ceux qu'elle concerne ne s'empressent de dire sans arrière-pensée : *Roma locuta est, causa finita est.*

Toutefois, Messieurs, comme la S. Congrégation me fait une espèce de devoir, *maximopere cohortatur*, de travailler à ramener tous les esprits à un même sentiment, je crois devoir appeler votre attention sur quelques passages de sa décision qui ont rapport à certaines doctrines émises au sujet des Classiques, et sur lesquelles il ne doit plus y avoir de discussion à l'avenir.

On a prétendu 1° qu'il y avait grande importance à disenter la question des Classiques, et cela malgré l'autorité diocésaine. Réponse :—*Non est profecto, cur qui hujusmodi libros amandandos existimant, hac in re vehementer sollicitos anxiosque se præbeant. Explorata enim res est. . . .*

On a prétendu 2° qu'une expérience de trois siècles avait prouvé le danger qu'il y a de faire usage des auteurs payens. Réponse :—*Explorata res est, et antiqua constantique consuetudine comprobata, adolescentes etiam clericos germanam dicendi scribendique elegantiam et eloquentiam, sive ex SS. Patrum operibus, sive ex ethnicis scriptoribus ab omni labe purgatis, absque ullo periculo addiscere optimo jure posse.*

On a prétendu 3° que l'Eglise n'avait fait que tolérer l'usage des auteurs payens. Réponse :—*Id ab Ecclesia non toleratur modo, sed omnino permittitur.*

On a prétendu 4°, et pour cela on s'est appuyé sur l'Encyclique *Inter multiplices*, que les auteurs payens étaient condamnés, ou du moins n'étaient que tolérés. Réponse :—La S. Congrégation dit que N. S. Père le Pape Pie IX déclare nettement dans cette Encyclique, *a SSmo Domino nostro Pio Papa nono perspicue declaratum fuit*, que l'usage des auteurs payens, n'est pas seulement toléré, mais tout-à-fait permis.

On a prétendu 5° que la seconde partie de la septième règle de l'Index prohibait absolument tous les livres écrits par les payens. Réponse :—A Rome, on distingue parmi les ouvrages payens, ceux qui traitent *ex professo* de choses lascives ou obscènes, ou qui les racontent ou les enseignent ; ce sont ceux-là seuls qui tombent sous la défense de la septième règle de l'Index. Quant aux autres : *Cum antiqui libri ab ethnicis conscripti, qui in Seminario adhibentur non ii nimirum sint, qui res lascivas seu obscenas tractant, narrant aut docent, idcirco nihil est, quod in usu hujusmodi librorum, jure possit reprehendi.*

On a prétendu 6° que l'étude des classiques payens, telle que pratiquée, dans nos Collèges, est de nature à incliquer le paganisme dans l'esprit de nos jeunes

gens, à mettre en danger leur foi et leurs mœurs, etc. Réponse:—Ce que l'Eglise déclare " approuvé par une coutume ancienne et constante, et être non-seulement toléré, mais tout à fait permis et d'un usage en rien répréhensible," ne saurait exposer la jeunesse à ce prétendu danger.

Le Cardinal suppose dans sa lettre que nos classiques payens sont suffisamment expurgés. Là-dessus vous ne pouvez douter que je ne me sois assuré d'avance qu'il n'y a rien à désirer à ce sujet ; c'est un point important qui n'a jamais manqué d'exercer la sollicitude du premier Pasteur.

Maintenant, pour corroborer la décision déjà si nette et si précise de la S. Congrégation, je crois devoir vous apprendre ce qui se pratique à Rome, dans le Séminaire Pie, qui est le Séminaire diocésain du Pape, placé sous sa surveillance immédiate. Voici le texte authentique du programme d'études qui est suivi dans cette institution.

## RATIO STUDIORUM

### IN PONTIFICIO SEMINARIO ROMANO

Studia incipiunt a Grammatica latina et italica, quæ studia dividuntur in duas classes. In utraque traduntur præcepta *Ferdinandi Porretti*, pars prima in classe inferiori, pars altera in classe superiori. Auctores pro inferiori sunt Phedri fabulæ selectæ, et Cornelii Nepotis Vitæ ; pro superiori, M. T. Ciceronis Epist. ad famil. de Officiis, de Senectute, et Ovidii Nasonis Tristium vel de Ponto. In utraque classe demum traduntur nonnulla elementa linguæ italicæ, et notiones nonnullæ historiæ Sacræ et profanæ, Geographiæ, etc, etc.

In schola Humanitatis præcepta traduntur ad Artem rhetoricam (auctore De Colonia), et latini classici, id est, M. T. Ciceronis Orationes, historiæ C. Crispi Sallustii, Virgilii *Æneis*, Tibulli et Propertii carmina.

In schola Rhetoricæ præter auctores supradictos, M. T. Ciceronis *de Oratore*, Titi Livii historia, C. J. Cæsaris Commentaria, Horatii Flacci Carmina, et Dantis Aligherii *La Divina Commedia*.

In utraque classe traduntur elementa linguæ græcæ juxta Grammaticam ad usum Seminarii Patavini, nec non notiones Geographiæ, historiæ romanæ, etc., etc.

Auctores græci sunt Esopi fabulæ, Lucianus, Xenophontes, Thueydides, Plutarchus, Homerus, Demosthenes, Sophocles, Eurypides, etc., etc.

Philosophia elementaris duobus annis docetur, hoc ordine :

Anno primo, *Logica*, et *Metaphysica* juxta institutiones *Bonelli*, in lucem editas. *Algebra* et *Geometria* juxta elementa ab ipso Professore (*Fontana*) typis edita.

Anno secundo, *Philosophia moralis* juxta prælectiones *Pucetti* in lucem editas ; *Jus naturæ* et gentium, juxta prælectiones ab ipso Professore (*Biondi*) typis editas ; *Physico-Mathesis* juxta lectiones ab ipso Professore in lucem edendas ; *Physico-Chimica*, juxta lectiones ab ipso Professore (*Regnani*) in lucem editas.

*Notandum.*—Anno primo, *Philosophiæ*, id est, auditoribus *Logicæ*, etc., extat ad libitum spatium Horæ frequentandi scholam græcæ *Litteraturæ*.

S. *Theologia* quadriennii spatio completur hoc ordine :—

Anno primo, *Loci Theologici*, juxta prælectiones ab ipso Professore in lucem edendas ;

*S. Scriptura*, juxta prælectiones ab ipso Professore typis edendas ;

*Theologia moralis*, juxta prælectiones S. Alphonsi de Liguori a Gury compend. ;

*Lingua Hebræica*.

Anno secundo, *S. Scriptura* ;

*Theologia moralis* ;

*Theologia dogmatica*, juxta prælectiones Joannis Perrone, S. J.

*Sacramentaria*, juxta prælectiones ab ipso Professore in lucem edendas.

Anno tertio, *Historia Ecclesiastica*, juxta prælectiones auctoris *Palma* ;

*Theologia moralis*,

*Theologia dogmatica et Sacramentaria*.

Anno quarto, *Historia Ecclesiastica* ;

*Theologia dogmatica et Sacramentaria*.

Utriusque *Juris* curriculum triennii spatio perficitur, hoc ordine :

Anno primo, *Institutiones Juris canonici*, civilis, et criminalis.

Anno secundo et tertio, *Textus Canonici* et *Civilis*.

In *Philosophia*, *Theologia* et utroque *Jure* conferuntur gradus *Academici*, et *Laureæ* cum iisdem *juribus* et *privilegiis* ut in qualibet universitate.

L † S.

(Sign.) J. B. VALLETTI,

*Præfectus.*

Il n'est pas hors de propos d'ajouter que le même programme est en usage dans une autre institution, la plus célèbre de la ville éternelle, le Collège Romain, tenu par les RR. Pères Jésuites, et fréquenté par plus de 1700 élèves.

Enfin, Messieurs, pour me conformer à l'invitation des très-illustres Cardinaux de la S. Congrégation du St. Office, je vous supplie, au nom de la divine charité, d'avoir en horreur les vaines discussions, les controverses inopportunes, qui ne sont propres qu'à semer le trouble et la zizanie parmi les frères, mais de n'avoir tous qu'un cœur et qu'une âme pour travailler d'un commun accord à procurer le bien de l'Eglise, soumise à de si cruelles épreuves, dans les jours mauvais où nous vivons.

Je ne puis toutefois finir cette lettre, sans vous recommander d'une manière toute particulière d'éviter de donner votre approbation à des doctrines non-seulement hasardées, mais encore tout à fait repréhensibles, comme la suivante, entre plusieurs autres, qui se lit en toutes lettres dans une des brochures dont j'ai parlé plus haut : " La première charité du chrétien, y est-il dit, c'est l'amour de la vérité. . . . Un chrétien, quel qu'il soit, fût-il même le dernier d'entre ses frères, s'il est convaincu que l'intérêt de la vérité et de la foi exige qu'il parle, il parlera." Or ceci n'est vrai qu'en autant que le chrétien est soumis à l'autorité ; autrement, d'après de semblables maximes, nous n'avons rien à dire au ministre protestant, ou autre personnage sans plus de mission, qui se dit " convaincu que l'intérêt de la vérité et de la foi exige qu'il parle." Il faut donc que celui qui veut enseigner ses frères, soit non-seulement convaincu de la vérité, mais encore qu'il soit soumis à l'autorité, ou qu'il ait mission d'enseigner cette vérité. Ces paroles : *Ite, docete omnes gentes*, n'ont pas été dites à tous les chrétiens, mais aux seuls apôtres et à leurs successeurs.

Je termine, Messieurs, en priant Dieu, du fond de mon cœur, qu'il vous bénisse, et que sa paix, " qui surpasse toute intelligence, garde vos cœurs et vos esprits en Jésus-Christ."

† C. F. EVÊQUE DE TLOA,  
*Administrateur.*

